

L'éduc'pop' en Île-de-France

Journal d'information des réseaux d'éducation populaire en Île-de-France



juin 2008, n° 1
quadrimestriel

>> Édito

Nous constatons tous les jours que l'éducation populaire souffre d'un déficit d'image notamment auprès des pouvoirs publics, qui va de l'absence même de connaissance du terme et de ce qu'il recouvre à des idées reçues sans rapport avec la réalité des actions menées. Les associations qui se revendiquent de démarches d'éducation populaire ne traitent pas en effet de la misère sociale avec une vision caritative des publics telle que l'apprécient les médias ou l'air du temps volontiers compassionnel. L'éducation populaire au contraire, en valorisant les richesses personnelles de chacun-e, en considérant les personnes dans leur globalité, en contribuant par l'action collective à donner à chacun-e les moyens de devenir un-e citoyen-ne actif-ve, se veut avant tout vecteur de transformation sociale.

Les associations de jeunesse et d'éducation populaire regroupées au sein de l'Association régionale pour le développement de la vie associative en Île-de-France ont décidé de rendre visibles plus largement leurs actions menées auprès de la population francilienne. Ce journal constitue l'une des modalités de cette valorisation collective des actions, des projets et des démarches. Il se propose de mieux donner à voir, de permettre de comprendre les spécificités, et de faire connaître les prises de position collectives auprès des partenaires associatifs, institutionnels et politiques de la région. Il paraîtra à raison de trois numéros par an, le premier sortant à l'occasion de notre assemblée générale en juin 2008.

Vous trouverez dans ce journal une présentation :

- des actions collectives menées par l'ARDEVA dans le cadre de son rôle de tête de réseau régionale organisée. Cette rubrique permettra de mieux connaître le travail de réflexion, d'action et de mise en réseau de notre coordination.
- de quelques exemples d'actions menées par nos réseaux.
- d'actions qui nous semblent exemplaires de bonnes pratiques : ici le réseau éducation populaire en Seine-Saint-Denis qui nous est apparu comme intéressant dans la nature des relations engagées entre pouvoirs publics et associations.

Ce journal doit devenir la production collective de chacun de nos réseaux pour montrer nos champs d'action communs, nos revendications, mais aussi la diversité de nos actions et la complémentarité de nos démarches. Il fait le pari qu'une meilleure visibilité collective des associations d'éducation populaire contribuera à faire mieux comprendre aux pouvoirs publics en quoi nous nous revendiquons des « opérateurs intelligents » de dispositifs publics, pour-quoi nous souhaitons être considérés comme de véritables partenaires des politiques publiques mises en place, mais en aucun cas des prestataires de services anonymes et mis en concurrence dans le cadre d'appels d'offre ou de marchés publics.

Nicole DESHAYES, Présidente

Au sommaire de ce numéro :

- p.2 L'ARDEVA, l'éducation populaire en interactions
 - p.2 Un Livre ouvert sur nos coopérations avec les pouvoirs publics
 - p.6 La Commission formation professionnelle
 - p.7 La Commission culture - éducation populaire
 - p.10 L'accompagnement des micro-projets par les membres de l'ARDEVA dans le cadre de la mesure IOB du Fonds social européen
- p.13 L'actualité des réseaux
 - p.13 À quoi joues-tu ? L'égalité dans la formation, chez les CEMÉA
 - p.14 Jeux de genre : les jeux ont-ils un sexe ? Les ludothèques interrogent leurs pratiques.
 - p.15 Discrimin'Actions », les centres sociaux d'Île-de-France s'engagent !
 - p.16 Concours d'affiches des Francas : Agis pour tes droits!
- p.17 Bonne pratique : le réseau éducation populaire en Seine-Saint-Denis

L'ARDEVA l'éducation populaire en interactions

>> Un Livre ouvert sur nos coopérations avec les pouvoirs publics

Aujourd'hui, les bénéfices apportés en termes de citoyenneté par les démarches de l'éducation populaire ont perdu de leur visibilité publique. Dans un contexte général de distanciation des liens entre les pouvoirs publics et les associations, la dimension citoyenne et politique des actions portées par les associations d'éducation populaire tend à disparaître du champ des représentations des élus locaux et régionaux au profit d'un rapport instrumentalisé de commanditaire public à prestataire de service associatif. Ce constat n'est pas nouveau et pose problème depuis des années. Différentes initiatives, colloques, assises de la vie associative, chartes d'engagements réciproques, etc. ont été prises sans beaucoup changer le cours des choses, c'est particulièrement vrai en Île-de-France.

Les administrateurs de l'ARDEVA ont une assez claire conscience de la dérive de ces rapports et des risques qu'ils entraînent pour notre coordination, perçue régionalement comme superstructure sous traitante. Aujourd'hui en effet, l'ARDEVA est de plus en plus considérée par les pouvoirs publics comme purement technique, opérationnelle et facilitatrice dans la mise en œuvre de leurs politiques. L'ARDEVA ne peut ni ne veut être réduite à cela. Pourtant c'est cette logique qui domine actuellement. Nos interlocuteurs institutionnels ont de plus en plus recours à l'ARDEVA pour répondre à leurs besoins propres : coordonner une plateforme régionale de formation des adultes-relais avec des organismes non choisis, gérer des financements européens (organisme intermédiaire dans la gestion de la mesure 10 B de l'Objectif 3 du FSE – aide aux micro-projets associatifs), mettre en place un programme régional d'actions linguistiques de base en faveur des personnes immigrées ou issues de l'immigration (mesures 2,6 et 8 de l'Objectif 3 du FSE).

Ces fonctions au service de la gestion de dispositifs publics qui nous sont confiées montrent que les compétences et le professionnalisme de l'ARDEVA sont appréciées mais d'une façon purement utilita-

riste, loin de notre raison d'être qui, fondamentalement, est de porter la parole de l'éducation populaire et de valoriser ses pratiques dans la recherche de l'intérêt général.

En 2004, à l'issue des élections régionales et compte tenu des résultats du scrutin, le Conseil d'administration de l'ARDEVA avait alors décidé de travailler méthodiquement cette question. Autrement dit, observer la réalité des rapports des associations et mouvements d'éducation populaire avec le Conseil régional et plus généralement avec les pouvoirs publics, affirmer notre identité collective et proposer des relations de nature différente. Pour donner forme à ce travail, le Conseil d'administration de l'ARDEVA a choisi de mettre en chantier un « Livre ouvert » écrit collectivement et au quotidien.

Ce livre comporte deux volets principaux :

Le premier porte sur l'ensemble de nos relations avec les pouvoirs publics. Quand celles-ci sont difficiles, notamment avec le Conseil régional et administrations déconcentrées de l'État, nous pointons chronologiquement la nature et la fréquence des dysfonctionnements observés : l'absence d'interlocuteurs, l'absence d'accusé de réception à nos demandes de rencontre, les dossiers perdus, les retards de paiement des subventions, les lourdeurs et lenteurs administratives et bureaucratiques qui dévitalisent le contenu citoyen des projets. Quand les relations sont constructives, notamment dans les rapports avec certaines vice-présidences du Conseil régional, nous les actons également pour en tirer des éléments à intégrer dans nos propositions à venir.

Le second volet concerne notre identité collective. Il s'appuie sur un travail avec des réseaux membres de l'ARDEVA, destiné à repérer et valoriser d'une façon critique les pratiques d'éducation populaire portées dans les mouvements et les associations qui s'en réclament. Il s'agit de montrer les « plus »

Les étapes du Livre ouvert

1er juillet 2004

1ère séance Abaque sur « Les relations des associations d'éducation populaire avec le Conseil régional Île-de-France »

Avril-octobre 2005

Séances Abaque : Évaluation de la gestion réalisée par l'ARDEVA de la sous-mesure 10B de l'objectif 3 du FSE « Appui aux micro-projets associatifs ».

17 mai 2005

Rencontre avec Claire Villiers, vice-présidente du Conseil régional chargée de la Démocratie régionale

Juin 2005

Assises franciliennes des collectivités territoriales pour le développement social urbain – Contribution de l'ARDEVA Île-de-France

1er juillet 2005

Rencontre avec Francine Bavay, vice-présidente du Conseil régional chargée du Développement social, de l'Économie sociale et solidaire, de la Santé et du Handicap

13 février 2006

Rencontre avec Marie Richard, vice-présidente du Conseil régional chargée du Sport, des Loisirs et du Tourisme

1er juillet 2006

Premières rencontres de l'éducation populaire en Île-de-France : Associations d'éducation populaire et politiques publiques, à Vaugrigneuse

26 septembre 2006

Contribution écrite de l'ARDEVA dans le cadre de la préparation de la future délibération au titre de la politique de la Ville de la Région Île-de-France

11 et 12 décembre 2006

Séances Abaque sur « Ce que représente pour nous d'être mouvement d'éducation populaire »

Mars 2007

« Être mouvement d'éducation populaire aujourd'hui » - Rapport de restitution des résultats de la consultation

27 mars 2007

Assemblée générale exceptionnelle : Restitution des résultats de la consultation « Être mouvement d'éducation populaire aujourd'hui » et débats

2 juillet 2007

Assemblée générale de l'ARDEVA : Restitution des questionnaires envoyés aux réseaux sur les orientations proposées lors de l'AGE et ateliers afin de finaliser le plan d'action de l'ARDEVA



apportés par leurs actions lorsqu'elles sont menées dans le cadre des politiques publiques mais aussi au travers de leurs initiatives propres, tout particulièrement pour ce qu'elles produisent en matière de lien social, de citoyenneté, d'innovations utiles au « mieux vivre ensemble » en Île-de-France. Il s'agit également de pointer les domaines où les uns et les autres devront faire porter nos efforts en interne pour être plus conformes à nos orientations.

Lorsque l'écriture de ces deux volets prendra fin (avant les prochaines élections régionales), la confrontation lucide de leur contenu nous permettra d'apprécier clairement les points de blocage et la façon dont ils pourraient être levés mais aussi ceux, favorables, qui peuvent être actés et la façon dont ils pourraient être pérennisés. L'ensemble de ces constats et propositions seront publiés et largement diffusés dans nos différents réseaux. L'objectif du Livre ouvert est bien de contribuer à instaurer des liens d'une autre nature avec les pouvoirs publics afin de ne plus être considérés comme de simples opérateurs mais comme des contributeurs à l'élaboration des politiques publiques.

Modalités de la démarche :

- Journées de rencontres et d'échanges inter-réseaux avec notamment la tenue des premières rencontres régionales de l'éducation populaire en Ile-de-France, le 1er juillet 2006, au Château de Vaugrigneuse (91). Ces journées ont été organisées pour amorcer le travail sur le premier volet.

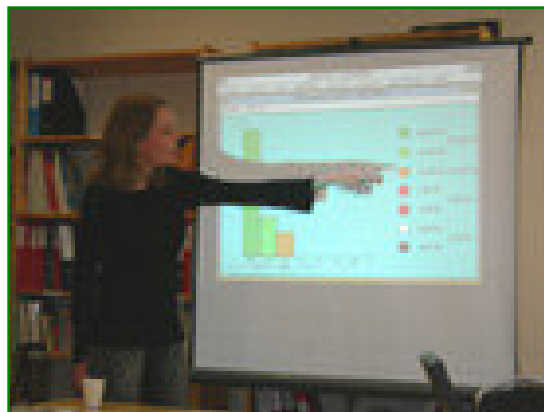
Il s'agissait, à travers ces rencontres, de permettre aux acteurs associatifs de l'éducation populaire de se rencontrer, d'échanger, d'amorcer un débat collectif autour des enjeux contemporains portés par les associations d'éducation populaire sur les territoires franciliens dans le contexte politique et sociétal actuel. Les rapports entretenus avec les institutions, les élus vis-à-vis des politiques publiques a été l'approche privilégiée pour ce débat.

À partir d'exemples concrets et de pratiques, nous voulions également montrer la capacité des associations d'éducation populaire à formuler des propositions aux élus susceptibles de mieux prendre en compte les besoins des populations et d'impliquer les citoyens lors de l'élaboration et de la mise en oeuvre de leurs politiques.

Il s'agissait enfin de faire émerger des préoccupations communes qui serviraient à un travail collectif sur les enjeux de l'éducation populaire dans la société d'aujourd'hui pour l'inscrire dans le débat public. Ces travaux devant permettre d'éclairer les choix et les modalités d'interventions futures des associations d'éducation populaire dans la région.

- Consultation des acteurs de l'éducation populaire pour aborder les questions concernant notre identité. Ce deuxième volet a été abordé d'une façon méthodique afin d'avoir une vue la plus complète possible sur nos propres représentations de l'éducation populaire et des aspects sur lesquels faire porter un effort collectif d'approfondissement de nos rapports à la société actuelle et d'expérimentation de pratiques nouvelles.

Des groupes de consultation inter-réseaux ont été mis en place afin de faire émerger les représentations communes de nos choix et fonctionnements actuels (ce que nous produisons en termes d'éducation populaire). Ces groupes de consultations ont été organisés par catégories d'acteurs : présidents de conseils d'administration des fédérations régionales, dirigeants salariés des têtes de réseau, bénévoles animant des activités, salariés représentant la diversité des métiers au sein de nos associations



locales, usagers des associations. Le résultat de cette consultation a fait l'objet d'un rapport de restitution disponible à l'ARDEVA.

Cette consultation a été suivie d'un travail au sein des réseaux et au conseil d'administration de l'ARDEVA afin d'établir un plan d'action à moyen

terme. Ce plan d'action, validé collectivement, est aujourd'hui dans sa phase de mise en oeuvre.

- Cycle de rencontres avec les vice-présidents du Conseil régional Île-de-France destiné afin d'échanger avec eux sur nos préoccupations réciproques dans les domaines où se croisent leur champ d'intervention et celui de nos actions. Il s'agissait de vérifier s'il existait des préoccupations communes et dans ce cas d'examiner les possibilités de coopération. L'ensemble de ces travaux a largement contribué à instaurer au sein de l'ARDEVA une pratique du débat avec les têtes de réseaux. Des mutualisations de pratiques s'opèrent désormais, des actions communes s'organisent qui contribuent à créer une culture commune de l'éducation populaire. Néanmoins, il est apparu clairement que la création de cette culture commune fondée sur nos valeurs et nos pratiques ne pouvait passer par la seule voie des têtes de réseau et de celle de la représentation associative. La démarche de coopération, basée sur la connaissance mutuelle, la confiance et la recherche de l'intérêt collectif instaurée par nos réseaux au niveau régional doit maintenant servir de point d'appui à des échanges et des coopérations entre tous les acteurs de nos structures. C'est aussi à cela que va s'attacher l'ARDEVA. ■

Jean Marquet, Culture et Liberté
Sylvie Rab, ARDEVA

Le logiciel Abaque de Régnier

L'Abaque de Régnier est un logiciel informatique de sondage délibératif. On peut, dans un temps relativement court (2 heures 30 à 3 heures) parvenir à un échange à parité et obtenir des constructions communes entre des personnes en situations sociales ou culturelles différentes ou de capacités de conceptualisation inégales.

Le principal intérêt de cet instrument est de permettre à un groupe de personnes de points de vue différents voire opposés sur une question donnée, d'identifier rapidement leurs zones de consensus et de dissensus. Il faut et il suffit pour cela que la question posée les intéresse tous à titre institutionnel ou personnel et qu'ils aient la volonté de coopérer. La question est soumise aux participants qui sont appelés à dire la façon dont elle se pose à eux. Leurs remarques ou propositions sont transcrites à l'aide d'un ordinateur portable relié à un vidéo projecteur. Chacun peut ainsi visualiser sa production. Le groupe produit une liste d'idées (items) la plus

exhaustive possible. Ensuite, chacun est appelé à donner son opinion sur chacun des items produits en fonction d'un code couleur :

- vert foncé : Je suis tout à fait d'accord, cette idée est très importante
- vert clair : Je suis plutôt d'accord, cette idée me semble assez importante
- orange : Je suis mitigé, il y a du pour et du contre, j'hésite
- rose : Je suis plutôt contre, cette idée ne me semble pas très importante
- rouge : Je suis tout à fait contre, cette idée n'est pas importante
- blanc : Je n'ai pas assez d'informations, je ne sais pas répondre
- noir : La question ne me concerne pas, je ne veux pas répondre

Les résultats sont présentés instantanément à l'écran sous forme d'une image qui reflète l'opinion générale du groupe tout en laissant visible le point de vue de chacun. La hiérarchisation des idées s'effectue en quelques secondes, définissant la zone de consensus favorable, c'est à dire là où les participants s'accordent sur ce qui est le plus important à leurs yeux, là où il a à agir en priorité, la zone de consensus défavorable et la zone de dissensus. *suite p.5*

Quel bilan fais-tu de la démarche de livre ouvert initiée à l'ARDEVA depuis 2005 ?

Nous ne pouvons pas aujourd'hui tirer un bilan global de la démarche engagée puisque l'écriture du « livre ouvert » n'est pas terminée. Par contre, on peut observer les effets qu'elle a déjà produits, notamment sur nous-mêmes. Je crois qu'elle a d'abord permis de relancer un débat collectif approfondi entre nos mouvements, ensuite que ce débat a indiscutablement renforcé notre détermination à nous revendiquer de l'éducation populaire. Nous l'avons d'ailleurs officiellement acté à la dernière assemblée générale de l'ARDEVA. Mais il est aussi intéressant de noter, parce que cela n'est pas si facile en la période, que la plupart d'entre nous s'attache à en assumer les exigences dans le fonctionnement de son propre réseau. Cette démarche a également permis d'amorcer des mécanismes de coopération entre les mouvements.

Quelles étaient la nature et la qualité des échanges lors des séances Abaque animées par Culture et Liberté sur « Ce que représente pour nous l'éducation populaire » ?

Ce qui est notable, et cela a été vrai pour tous les groupes, c'est l'absence de langue de bois et de discours convenus. Les propos ont été libres. Chacun des participants a pu dire ce qu'il pensait, sans se préoccuper d'apparaître meilleur que les autres ou avoir peur de sembler moins bon. Il n'y avait pas de concurrence, pas de défense des intérêts particuliers de son organisation. Je pense que ces débats se sont déroulés dans un réel climat de confiance. C'est, je crois, cette confiance réciproque qui a permis d'affirmer nos convictions, nos positionnements et de reconnaître nos faiblesses et nos incertitudes. C'est une des conditions pour pouvoir progresser ensemble. Ce travail collectif a pour une bonne part contribué à la remplir.

Comment les vice-présidents du Conseil régional réagissent-ils à cette démarche et aux sollicitations de l'ARDEVA à y participer ?

Je ne pense pas que l'objet du livre ouvert les interpelle beaucoup ou qu'ils perçoivent clairement quel enjeu c'est pour nous. Mais ce n'est pas surprenant, sinon nous n'aurions pas été obligés d'ouvrir ce livre ! Pour ce qui est de l'invitation que nous leur avons faite de venir rencontrer le conseil d'administration de l'ARDEVA, leur réaction devait être de l'ordre du « pourquoi pas ? » ou du « il faut bien », du « je n'ai pas que ça à faire » ou « que vont-ils encore demander ? » mais il y a aussi eu du « c'est intéressant, il y a là une opportunité et

une ouverture possible ». De fait, certains n'ont même pas répondu à l'invitation. Seules trois vice-présidentes sont venues nous rencontrer, Marie Richard en charge du Sport, des Loisirs et du Tourisme, Claire Villiers de la Démocratie régionale, de la Jeunesse et de la Vie associative et Francine Bavay en charge du Développement social, de l'Économie sociale et solidaire, de la Santé et du Handicap. Il faut reconnaître que c'est avec Claire Villiers que les échanges ont été les plus directs et les plus constructifs en termes de possibilité de coopérations à venir. Globalement, on a pu vérifier qu'il n'y a pas de perception claire (ni probablement de volonté réelle) du Conseil régional sur ses relations avec les mouvements et associations d'éducation populaire. Il a beaucoup été question des contraintes institutionnelles et des pesanteurs administratives auxquelles les élus sont soumis qui à leurs dires, leur rendent la tâche difficile...

Qu'en ressort-il en termes d'orientation pour l'ARDEVA ?

La démarche engagée pour l'écriture du livre ouvert nous a déjà donné une vision plus juste de nos rapports avec les pouvoirs publics, notamment le Conseil régional, mais aussi des rapports que nos mouvements entretiennent entre eux, comme des questions que chacun se pose en interne. C'est déjà une bonne base pour se mettre en perspective, et surtout pour sortir de l'incantation ou de la plainte et pour se fixer, comme nous l'avons fait en mars dernier en adoptant notre plan d'action, des objectifs réalistes. Nous sommes normalement en état de marche pour développer des échanges plus coopératifs, mutualiser réflexions et recherches, conduire des expérimentations et nous doter dans le cadre de l'ARDEVA d'outils dont chacun a besoin pour se renforcer. Maintenant cela va dépendre de la détermination de chacun. ■

suite de la p.4

L'image sert ensuite de support à un débat entre les participants, destiné à expliciter leurs différences d'opinions, chacun étant appelé à préciser ou défendre ses positions ou à les nuancer compte tenu des arguments des autres. Il ne s'agit pas de rechercher le consensus pour le consensus, mais de parvenir d'une manière raisonnée à déterminer les champs de préoccupations ou de propositions partagées.

À la différence d'une procédure d'enquête ou de consultation classique, ce sont les participants eux-mêmes qui définissent une problématique et proposent les aspects pertinents à mettre en discussion. Cela permet d'inverser l'ordre habituel de traitements d'un problème en offrant aux acteurs de terrain la possibilité de définir les aspects sur lesquels il convient de travailler, en tout cas ceux sur lesquels ils sont motivés.

Contact : Culture et Liberté
Tél. 01 47 24 18 19 - clparis@vallona.org

>> La Commission Formation professionnelle

Questions à Irène Pecquerul (Francais Île-de-France)



Pourquoi avoir créé cette commission ?

Nous sommes partis du constat qu'un certain nombre de mouvements à l'ARDEVA sont par ailleurs des organismes de formation ou proposant des formations professionnelles. Or il n'y avait pas jusqu'ici d'espace de concertation sur cette question. L'ARDEVA pouvait offrir ce lieu, l'ARFA (Association régionale pour la formation d'animateurs) ayant davantage pour objet le développement de l'apprentissage. Cet espace de concertation était nécessaire car il y a aujourd'hui des évolutions à l'œuvre en termes de nouveaux diplômes et de transformation dans les champs de la formation professionnelle qui génèrent des changements dans nos organisations. L'ARDEVA siège à la commission emploi formation de la DRDJS ; il est important que dans le cadre de ces espaces institutionnels, avec la DRDJS ou la Région, elle soit porteuse des propositions que peuvent formuler les membres de son réseau. Le champ de l'animation socioculturelle est encore récent comme champ professionnel, donc peu élaboré. La commission emploi formation de la DRDJS a peu d'informations sur le champ socioculturel et en est restée à une collecte de données très basiques. Concernant le schéma directeur du Conseil régional, les emplois et les formations que nous proposons sont disséminés dans différents champs sans approche synthétique du champ socioculturel.

En tant que regroupement de mouvements d'éducation populaire, il est important que nous élaborions une orientation politique commune afin de porter d'une seule voix les spécificités et les difficultés éventuelles que rencontrent nos mouvements.

Quel intérêt y a-t-il pour les réseaux participants à se réunir sur cette thématique à l'ARDEVA ?

L'intérêt de participer à cette commission c'est qu'on y glane des informations, qu'on prend le temps de faire un travail d'analyse et d'échange sur des textes produits par le Conseil régional (le nouveau schéma directeur de la formation tout au long de la vie, par exemple), la DRDJS ou l'un d'entre nous.

Nous ne sommes pas des organismes de formation lambda. Nous avons une manière d'agir sur les territoires, de former les personnels. Nous mettons en place des processus et des démarches particuliers qu'il nous faut être capables de formuler de manière explicite et claire auprès des interlocuteurs régionaux pour faire valoir qu'on peut accéder à des financements autres que les appels d'offres. Cette commission doit permettre de construire une parole commune et d'enrichir la parole de chaque mouvement. ■

La Commission Formation professionnelle a été créée en 2007 au sein de l'ARDEVA dans un contexte institutionnel particulier au sein duquel les associations d'éducation populaire souhaitent pouvoir se faire entendre :

- un nouveau schéma directeur des formations du CRIF ;
- de nouveaux diplômes Jeunesse et Sports mis en place ;
- l'ARDEVA siège dans plusieurs groupes de travail partenariaux sur la formation professionnelle (au sein de la CRESS, à la DRDJS...) ;
- l'arrivée programmée de l'AFPA en Région en 2009 qui oblige à anticiper.

La Commission Formation professionnelle de l'ARDEVA s'est donné pour objet :

- d'élaborer collectivement pour interpellier les interlocuteurs politiques et institutionnels ;
- de devenir un interlocuteur de la Région Île-de-France pour travailler avec elle sur ses orientations en matière de formation professionnelle (notamment faire évoluer son l'offre de formation et sortir du tout marchés publics) ;
- d'amener la DRDJS à mieux travailler la question de la formation professionnelle dans le secteur de l'animation socio-culturelle (moins lisible jusqu'à présent que le champ sportif) ;
- de travailler avec d'autres partenaires régionaux sur la formation professionnelle, notamment les OPCA et le CNFPT.

La commission de l'ARDEVA est particulièrement attentive :

- aux relations entre déconcentration et décentralisation dans le domaine de la formation professionnelle,
- aux dimensions européennes ou internationales de la question de la formation professionnelle. Des contacts pourront être pris dans ce sens pour avoir des échanges avec d'autres régions capitales.

Les problématiques observées par la commission seront remontées au CNAJEP (groupe de travail) pour alimenter la réflexion nationale des associations d'éducation populaire. La commission s'est réunie les 22 octobre, 19 décembre 2007 et 15 février 2008.

>> La Commission culture - éducation populaire

Questions à Nelly Lopez (Fédération régionale des MJC)



Pourquoi avoir créé une commission culture – éducation populaire au niveau régional ? Quels liens avec l'inter-réseaux national ?

La commission a été créée parce qu'il n'y avait pas de lieu de réflexion, de travail, et de concertation pour les fédérations d'éducation populaire en Île-de-France agissant dans le domaine culturel. L'inter-réseaux qui existe au niveau national devait exister au niveau régional car il y a une grande diversité d'acteurs et de pratiques sur les territoires. La COFAC rassemble des associations et des fédérations culturelles, de pratiques artistiques amateurs ou bénévoles mais ne joue pas ce rôle pour les mouvements d'éducation populaire de la région. Qu'est-ce qui dans le domaine culturel fait éducation populaire ? Voilà la question de départ.

Comment l'ARDEVA a-t-elle réussi à mettre en place, via cette commission, un lieu commun pour réfléchir, où les réseaux viennent travailler ensemble sans enjeu particulier ?

Tout le monde est associé même les associations dont la culture n'est pas une mission première, comme les centres sociaux, les foyers de jeunes travailleurs... Ce qui nous réunit c'est le souci de voir comment on peut faire des choses communes, et d'identifier aussi des choses moins communes. Il est important de travailler en cohérence et de réussir à montrer, à rendre visible cette cohérence à travers, par exemple, l'organisation de journées régionales.

Il est difficile de concilier les échelles de temps, les modes de fonctionnement des différents réseaux mais cette démarche collective est très enrichissante. D'une certaine façon, je dirais que ça marche car rien ne nous y oblige ! En même temps on ressent une nécessité de faire. On fait avec la volonté de dépasser un certain nombre de contraintes et d'obstacles, certaines représentations qu'on peut avoir les uns des autres.

On ne fait pas que parler culture, on s'échange aussi de la confiance qui favorise une fluidité des idées, des pratiques, et des personnes. Ces projets communs, ces échanges permettent de redéfinir ce qu'est le collectif.

Quel bilan peux-tu faire des travaux réalisés ?

Cette commission nous permet de regarder sereinement ce que font les autres, sans être dans l'urgence, et aussi de voir ce qui se passe dans notre propre réseau. C'est une façon de se mettre sur un espace de temps qui nous autorise une mise à distance qu'on ne peut pas faire autrement. Une lenteur vive où l'on prend le temps de voir les choses qu'on a faites il y a trois ans, ce qui en général n'intéresse plus le financeur. Un espace où l'on porte un regard apaisé sur les choses, et où l'on n'agit pas dans un objectif d'immédiate réussite.

Quelles sont les perspectives de cette commission ?

Sur la thématique « histoire et mémoire de l'immigration », le travail que mène la commission culture nous donne l'opportunité d'aborder une question qui touche toutes les générations, toutes les cultures. L'immigration n'est pas un thème, c'est un drame, un bonheur, une question sociale. Or l'ARDEVA, via la commission culture, doit porter des questions sociales. Ce travail nous invite également à réfléchir à nos rapports aux scientifiques, par exemple à la façon d'associer à notre réflexion des historiens, des sociologues,...

Ce projet va nous emmener sur 2-3 ans. C'est une très bonne expérimentation, notamment parce qu'elle touche tous les franciliens. Tout le monde a une histoire avec l'immigration. Nous, associations d'éducation populaire, devons aller chercher les ressources au plus près de la population. ■

Dans le cadre du projet qu'elle amorce autour de la mémoire de l'immigration, la commission culture souhaite mutualiser les pratiques des associations d'éducation populaire dans ce champ sur toute l'Île-de-France. Elle sollicite pour cela l'ensemble des associations d'éducation populaire souhaitant valoriser leurs démarches.

Les objectifs de cette action sont :

- de qualifier les acteurs agissant au quotidien auprès des habitants et effectuent ou sont susceptibles de le faire un travail de recueil ou de valorisation de la mémoire ;
- de mobiliser un grand nombre d'acteurs locaux pour enrichir la connaissance de ce patrimoine avant tout immatériel constitué par la mémoire des habitants dans les quartiers par un travail régional plus global, notamment en relation avec la Cité de l'histoire de l'immigration ou des associations spécialisées, voire des laboratoires de recherche ou des chercheurs travaillant sur la mémoire ;
- de mettre en réseau ces acteurs locaux afin de favoriser les échanges de pratique et la réflexion commune sur les spécificités du travail sur la mémoire réalisé dans les associations d'éducation populaire, notamment dans leur rapport citoyen aux habitants.

Ce travail donnera lieu à des journées d'échanges de pratique sur sites, en présence d'intervenants extérieurs apportant des éléments méthodologiques et de contenu, des visites collectives de lieux de mémoire de l'immigration en Île-de-France, une journée régionale de synthèse...

info@ardeva.org

À la *Maison du conte* – le 16 mai 2008 à Chevilly-Larue (94) sur le thème « Conte, oralité, conteurs et mémoire de l'immigration ». Dans le cadre d'une réflexion sur « Associations d'éducation populaire et mémoire de l'immigration »



Les Rencontres inter-réseaux
de la commission culture

Au *Centre socio-culturel Madeleine Rébérioux / MJC Mont Mesly* – le 8 février 2007 à Créteil (94), sur le thème : « La culture, l'affaire de tous ? »



Au *Centre Pompidou* – le 11 décembre 2007 à Paris (75) : Première rencontre Éducation populaire et culture en Île-de-France, en partenariat avec le Centre Pompidou (*voir p.9*)

À la *MJC / centre social club de créteil* – le 22 mai 2007 à Créteil (94) en partenariat avec le Centre chorégraphique national dirigé par la Compagnie Montalvo-Hervieu sur le thème : « La culture, l'affaire de tous ? »



À *Rhizome / MJC de Torcy* - le 3 mars 2006 à Torcy (77), en partenariat avec les CEMÉA de Lille



Éducation populaire et culture en Île-de-France



Le 11 décembre 2007 la commission culture de l'ARDEVA a organisé une rencontre sur « Éducation populaire et culture en Île-de-France » au Centre Pompidou. La journée a réuni près de cent participants parmi lesquels de nombreux acteurs associatifs de nos réseaux, des artistes et associations d'artistes engagés dans la cité, des représentants de l'État ou de collectivités territoriales en charge de la Culture...

La première table-ronde « Éducation populaire et culture : des idées, des réflexions, des actions. Présentations et débat » a permis de broser différents champs d'action des associations d'éducation populaire en matière culturelle en illustrant chacun d'entre eux avec des exemples précis (formations, partenariats, chantiers d'insertion, ateliers pédagogiques, pratiques artistiques, actions collectives). Corinne Morelli (Centres sociaux) et Cécile Langlois (Petits débrouillards) ont ensuite mis en exergue plusieurs points caractéristiques de la démarche d'éducation populaire (approche globale des personnes et non catégorisation des publics, accompagnement artistique et culturel, attention au faire et à l'agir, rôle du groupe, formation des animateurs, qualité des partenariats, ancrage dans le territoire, inscription dans la durée...).

La deuxième table-ronde, animée par Jacques Frot (CEMÉA), a réuni Sylvie Armilhon du Centre Pompidou, ainsi que deux réseaux d'artistes : le SYNAVI (Syndicat national des arts vivants) et la FRAAP (Fédération des réseaux et associations d'artistes plasticiens). Cette table-ronde a porté sur l'inscription de la création sur le territoire et dans l'espace public ainsi que sur les passerelles et les espaces de coopération qui existent entre les différents acteurs de la culture et de la création artistique.

La troisième table-ronde « État, collectivités territoriales, associations d'éducation populaire : pour des engagements réciproques »,

animée par Florence Durieux (REMPART) et Nelly Lopez (MJC), a rassemblé Isabelle Pélissier (CRIF), Richard Monnereau (directeur régional de la Jeunesse et des Sports) et Vincent Lalanne (Culture et départements). Toutefois, l'absence de Francis Parry, vice-président du Conseil régional chargé de la Culture qui s'est excusé en raison d'un contretemps de dernière minute et celle de Jean-François de Canchy (directeur régional des Affaires culturelles) qui n'a pas répondu à nos invitations répétées, ont été vivement regrettées.

La rencontre s'est clôturée avec la projection du film « Sempre vivu » suivie d'un échange entre la salle et Robin Renucci, en particulier sur la démarche des stages de réalisation, caractéristique de l'éducation populaire.

Au-delà du nombre de participants et de la qualité des débats, cette journée a véritablement répondu aux attentes et besoins d'échanges des participants. Elle a permis :

- de valoriser les actions culturelles portées par les associations d'éducation populaire dans leur richesse et leur diversité ;
- de faire se rencontrer des acteurs locaux de nos différents réseaux et d'associations franciliennes non fédérées partageant les mêmes démarches, et a constitué pour ceux-ci une journée d'ouverture, de formation et d'échanges ;
- de trouver des synergies avec d'autres acteurs sociaux face aux dangers qui menacent aujourd'hui tous les citoyens et collectifs engagés dans des projets de transformation sociale, aussi bien les tenants des démarches d'éducation populaire que les artistes engagés dans la cité ;
- d'interpeller les pouvoirs publics sur ces dangers.

En cela, la journée du 11 décembre 2007 a constitué la première occasion de mettre en vigueur plusieurs axes du plan d'action voté par le CA du 27 novembre 2007. ■

>> L'accompagnement des micro-projets

par les membres de l'ARDEVA

dans le cadre de la mesure 10B du Fonds social européen

Depuis 2003, une procédure originale d'accompagnement des porteurs de projets souhaitant déposer un dossier à la sous-mesure 10B du FSE a été développée par l'ARDEVA et ses réseaux membres.

En effet, avant ou après leur présentation en comité technique de sélection, les porteurs de projets ont pu bénéficier de l'expertise et des conseils d'accompagnateurs issus d'associations membres du réseau sur des thématiques variées et au sein des différents territoires franciliens.

L'animation de cette démarche d'accompagnement a été réalisée par l'équipe de salariés de l'ARDEVA.

12 réseaux membres de l'ARDEVA ont participé à ces actions d'accompagnement et aux comités d'accompagnement

Les actions d'accompagnement ont essentiellement porté sur un soutien et un suivi avant la présentation des projets en comité de sélection (aide à la définition des objectifs des actions envisagées, aide à la recherche de partenaires, aide à la rédaction des

« D'abord notre expertise, qui n'est pas propre aux centres sociaux, est la démarche de projet. Les porteurs accompagnés sont des gens qui n'ont pas l'habitude de fonctionner à partir d'un diagnostic, d'objectifs établis à l'avance, d'un plan d'action, ni de réfléchir à l'évaluation. (...) Le réseau d'accompagnateurs a permis que cette mesure ne soit pas seulement technique. Les accompagnateurs connaissaient les dispositifs, les acteurs et les métiers. »

Olivier Canzillon, Fédération des centres sociaux 75

dossiers de candidature, aide à la réalisation des budgets et des projections financières...), et sur une aide au suivi et à la réalisation des projets après leur accep-

après comité de sélection (avec la possibilité d'accompagner une même structure avant et après le comité de sélection).

L'accompagnement était engagé soit à la demande du porteur de projet souhaitant un appui particulier pour la conception ou la

bonne réalisation de son projet, soit à la demande de l'ARDEVA si des besoins et des manques étaient identifiés par les chargées de mission, soit à la demande des comités techniques de sélection qui, après validation de certains projets, souhaitaient néanmoins qu'ils soient soutenus dans leur réalisation et leur pérennisation.

Ce travail d'accompagnement très personnalisé des porteurs de projet par les réseaux membres de l'ARDEVA a permis à de nombreuses petites structures isolées de monter en compétences dans l'élaboration et la conduite de leurs projets.

« Notre conception de l'accompagnement est de permettre au porteur de gagner en autonomie dans les domaines qu'il ne maîtrise pas encore sans dénaturer son projet ni faire à sa place. »

Marie-Pierre Gelas et Marie-Christine Agon, CEMÉA Île-de-France

entre 2003 et 2007, dont 10 réseaux de manière régulière : l'Association des ludothèques en Île-de-France (ALIF), Au fil de l'eau, les CEMÉA-ARIF, la Coordination des fédérations des centres sociaux d'Île-de-France (essentiellement les fédérations départementales 75 et 93), l'École des parents et des éducateurs, FIA-ISM, Léo Lagrange, La Ligue de l'enseignement Île-de-France (essentiellement les Ligues du 93 et 95), les MJC en Île-de-France, REMPART Île-de-France, Solidarité et jalons pour le travail, l'Union régionale des foyers de jeunes travailleurs.

tation par les comités techniques de sélection (aide à la réalisation des bilans qualitatifs et financiers, aide à la recherche de nouveaux partenaires, aide à la pérennisation des actions...).

La durée maximale de cet accompagnement était, pour chaque structure accompagnée, de 2 jours avant présentation en comité de sélection et de 3 jours

« Nous apportons d'abord notre connaissance du local. Qui fait quoi, quelles sont les personnes ressources sur son territoire ? Nous apportons également l'expertise sectorielle de notre fédération, en termes de thématiques et de champs d'intervention. »

Estelle Verdier, FOL 93

Il a permis de montrer de façon concrète les synergies existant entre les petites structures locales isolées et l'expertise des réseaux associatifs.

Sur les 241 projets accompagnés en amont en ou aval des comités techniques de sélection par les réseaux membres pour la période 2003-2007, 52

« L'accompagnement mis en place par l'ARDEVA a très bien fonctionné alors que ça n'allait pas de soi qu'une association en accompagne une autre, qu'il y ait transmission de savoirs et de compétences (...) Du fait de l'accompagnement par l'ARDEVA les projets avaient toutes les chances d'obtenir le financement. Si la IOB n'avait été que de grandes réunions en comités où l'on aurait fait une étude administrative des projets, cela aurait été vraiment dommage pour les associations et pour les institutions. Comme mouvement d'éducation populaire, l'ARDEVA a réussi à associer ses différents partenaires dans une logique de complémentarité »

Michelle Drevon, Conseil général 94

étaient portés par des structures membres de ces réseaux (ludothèques, MJC, centres sociaux, FJT...), soit 21.6% des structures accompagnées. Enfin, il a permis d'établir des liens nouveaux entre l'ARDEVA et l'ensemble de la vie associative régionale.

« L'accompagnement s'est bien effectué dans son ensemble. Les retours en comité de sélection montraient que l'accompagnement était souvent bien mené, qu'il permettait aux associations de bouger. Le système est bien rôdé. C'est une opportunité majeure pour les porteurs de projet d'avoir un conseil qualifié dans l'outillage. Très peu d'associations ont cette occasion »

Pierre-Luc Moreau, DDJS 77

La plus-value de cette démarche d'accompagnement a été soulignée à de nombreuses reprises par les associations accompagnées et par les partenaires institutionnels et associatifs de l'ARDEVA dans le cadre de la sous-mesure 10B.

« Je pense que, quoi qu'on fasse et ce n'est pas une nouveauté, les associations sont plus près du terrain que les administrations, mêmes « locales » ; un réseau associatif représentatif et structuré est à mon avis parfaitement à même de faire ce travail, qui devrait être parfaitement efficient ; il est vrai que sur beaucoup de dossiers, on a vu le comité s'en remettre presque entièrement à l'accompagnateur du porteur de projet, à qui il a accordé une confiance certainement méritée, notamment sur les projets d'une utilité sociale parfaitement démontrée »

Laure Dioudonnat, DRDJS

À l'échelle de l'ARDEVA, la mise en réseau des accompagnateurs a permis d'offrir des temps de réflexion et de formation inter-réseaux. Des comités d'accompagnement se sont réunis très régulièrement entre 2003 et 2007. Les accompagnateurs s'y répartissaient les projets à accompagner, discutaient des difficultés ou problématiques qu'ils pouvaient rencontrer dans l'accompagnement. Ils ont également permis la clarification des objectifs et de la finalité de l'accompagnement engagé par les réseaux membres de l'ARDEVA, via notamment la réalisation collective d'une charte et d'un règlement intérieur de l'accompagnement : conformité aux

principes de l'éducation populaire et aux règles de fonctionnement de la mesure du FSE, respect du projet de l'association. À travers la gestion de cette mesure du FSE, l'ARDEVA a défendu une manière d'agir et de participer au bon déroulement d'un dispositif

public. Elle a pris appui sur les compétences des membres de son réseau dans une démarche d'éducation populaire (respect des projets associatifs dans leur globalité, formation collective, échanges et débats, montée en compétences des porteurs de projets...). Elle a ainsi renforcé une dynamique partenariale et collaborative entre ses fédérations membres et a contribué au développement de la vie associative locale en Île-de-France. ■



Laëtitia Vipard, ARDEVA

Agence Initiatives Cités : « La caravane du casier judiciaire »

L'Agence Initiatives Cités a été créée par des médiateurs du quartier du Bois-l'Abbé à Champigny-sur-Marne dans le Val-de-Marne (94). Ces médiateurs ont constaté qu'une partie des difficultés d'insertion professionnelle et d'accès à l'emploi rencontrées par les jeunes de leur quartier était due au fait qu'ils détenaient un casier judiciaire non vierge. C'est pourquoi ils ont imaginé le projet « La caravane du casier judiciaire » : véhiculer, de manière itinérante, de l'information autour de la problématique du casier judiciaire et produire un « Guide des interdits du casier judiciaire ».

Grâce à la mise en relation faite par l'ARDEVA ce projet a bénéficié d'un double accompagnement, celui de FIA-ISM* (montage de projet) et celui de la Mission régionale Droit et Ville (développement des partenariats droits et justice). Il y a eu d'abord la nécessité de fournir un vrai effort de médiation et d'écoute car il a fallu se rencontrer deux mondes (associations d'un côté, professionnels de la justice et du droit de l'autre) qui travaillent dans des logiques très différentes et qui n'ont pas l'habitude de travailler ensemble.

L'élaboration du guide, en partenariat avec de nombreux acteurs de la justice et de l'accès aux droits (Mission régionale d'appui Droit et Ville du ministère de la Justice, CDAD de Créteil, maison de la justice

et du droit, association Justice et Ville), a nécessité près de 10 mois de travail. Sa diffusion s'est faite dans le cadre d'une caravane itinérante du casier judiciaire intervenant au sein de différents espaces de socialisation et de rencontre des jeunes de la ville de Champigny-sur-Marne (fêtes de quartier, gares, supermarchés...).

De nouveaux partenaires se sont engagés dans le soutien à cette action : politique de la Ville, Conseil général du Val-de-Marne, Ville de Champigny-sur-Marne mais aussi les fondations RATP et Aéroports de Paris.

La question qui se pose aujourd'hui est celle de la formation des acteurs qui vont accueillir le guide et la caravane, et de la mobilisation des réseaux pour que l'expérience se développe à l'échelle de l'Île-de-France. Un projet est actuellement en cours d'élaboration avec la coordination des fédérations de centres sociaux d'Île-de-France, le réseau d'information jeunesse, les CEMÉA, ainsi que certaines municipalités et missions locales pour la réalisation d'une formation des acteurs sociaux, socioculturels et judiciaires à l'utilisation de ce guide et à sa médiation en direction des publics visés.

www.caravaneducasier.com

* Femmes inter-associations inter-services migrants

Association Chris Ambrasse : « Lancement d'une gamme de vêtements (hommes, femmes) adaptés aux personnes handicapées »



L'association Chris Ambrasse accompagnée par les CEMÉA sur toute la phase de réalisation de son projet en 2005 et 2006, a pu organiser le premier défilé de sa collection de vêtements adaptés aux personnes valides et porteuses de handicaps dans les locaux des CEMÉA Île-de-France le 8 février 2007, lors d'une journée consacrée à l'animation et au handicap rassemblant près d'une centaine de personnes concernées par la question de la formation autour du handicap.

Les CEMÉA ont soutenu cette association sur de nombreux aspects de son projet, allant de l'aide au développement de ses dimensions sociales et solidaires, à la communication ou à la recherche de mannequins pour son défilé. L'accompagnement des CEMÉA a également permis de passer d'un projet personnel à un projet collectif, d'aider l'association à développer et à s'inscrire dans un réseau partenarial solide.

modeethandicap@orange.fr

L'actualité des réseaux

À quoi joues-tu ? L'égalité dans la formation, chez les CEMÉA

Le commencement d'un projet...

C'est, à la suite de divers constats au sein même de notre association régionale, sur la place et l'engagement des hommes et des femmes, qu'un axe interne est né partant d'un principe de base tel que celui-ci : « La parité aux CEMÉA une exigence pour la démocratie ». À l'origine, ce « chantier » a été initié par un travail de recherche d'une militante, à l'INFOP CEMÉA, et il a abouti à la création d'un groupe et de tout un travail.

Depuis 3 ans, tous et toutes étant convaincu-e-s de la nécessité d'agir, en Île-de-France, nous nous sommes engagé-e-s sur une voie, celle de la : Parité.

Pour la majorité des membres du groupe, sans trop savoir comment, sans trop savoir ce que cela évoquait sur le fond, en s'accordant le droit au « tâtonnement expérimental », en s'appropriant les travaux de la Fédération internationale des CEMÉA (mallette pédagogique « À quoi joues-tu ? »), nous savions (intuitivement) qu'il fallait agir de notre place, par notre mouvement d'éducation nouvelle et d'éducation populaire.

Parité, Mixité et Genre : Les relations filles – garçons (?)

Lors de nos travaux, d'été 2007, nous sommes allés interroger « les filles et les garçons » par

une mission exploratoire intitulée : « Éducation, animation, parité, mixité et genre : Les relations filles – garçons (?) ». Caméra sur pied, nous avons réalisé des interviews d'enfants, de jeunes, d'animateurs-trices et de responsables de structures, en accueil de loisirs, en mini séjour, en service jeunesse, sur plus d'une dizaine de sites. Nous avons également expérimenté des modules de formation en animation volontaire et professionnelle autour des concepts et des pratiques de « Parité, mixité, genre : de notre place de professionnel, quelles relations et quelles pratiques d'activités aujourd'hui, en direction des filles et des garçons, dans nos structures d'accueil ? ».

« *Le chemin le plus long commence toujours par le premier pas...* ».

Dicton entendu au Mali qui résume, à peu de chose près, la situation de nos parcours. Ainsi, grâce à notre premier pas, grâce à ses engagements, depuis une dizaine de mois, le groupe a :

- produit des réflexions des avancées sur les questions / les concepts, les approches : de mixité, de genre, de parité donc d'égalité entre les sexes et autour des relations filles/garçons,
- fait avancer les enjeux de la parité au sein même du mouvement et ce, dans nos instances de décisions associatives.
- créé un réseau d'acteurs mobilisés sur ces questions,
- valorisé des pratiques et créé des partenariats potentiels.

Attention... de la prudence dans l'air !

Certes, nous avons avancé sur la construction d'arguments, les volontés (davantage) partagées, sur la nécessité et le besoin d'agir collectivement sur les questions soulevées, sur les enjeux de société afin de faire avancer l'égalité femmes/hommes et plus particulièrement celles des filles et des garçons dans les quartiers, auprès d'accueils de loisirs et de jeunesse... Ouvertement, nous pointons aussi les limites de nos travaux, les avancées restent fragiles en le constatant le 28 mars dernier lors de la journée de restitution de nos travaux !

Nous sommes engagés sur la route, nous sommes dans l'action et qui cherche : trouve ! N'est-ce pas le propre de tous chercheurs-ses et donc de notre posture de chercheur populaire !? Parité ? Mixité ? Genre ? Trois mots soulevant des questions sensibles - en échos à notre propre éducation, à notre parcours propre - trois mots inscrivant des approches différentes, des postures et des partis-pris pédagogiques différents.

« C'est quoi une fille ? », « C'est quoi un garçon ? »... Deux questions « simples » posées, parmi d'autres, aux enfants, aux jeunes, aux professionnels, lors de nos « investigations » consenties et puis des réponses fulgurantes pleines d'apprentissages, nous éclairant sur les fonctionnements de notre société et sur les pratiques d'activités mises en place !

L'éducation à la parité, à l'égalité « fille – garçon » ne se décrète pas ! Elle se construit, elle se renouvelle, elle s'accompagne par des parcours de sensibilisation, des savoirs à partager, et des actions possibles à créer en fonction des spécificités professionnelles...

En regardant, les images produites, il apparaît la confirmation de traiter « le sujet » en profondeur pour les publics accueillis en milieu urbain. Parents, animateurs, formateurs, enseignants, on sait : un peu, beaucoup, ou pas du tout dans quoi « baigne » l'enfance et la jeunesse sur ce sujet et ce que cela induit en termes de rapports sociaux filles – garçons pour les générations actuelles ! En plus des « jeux pour filles et pour garçons » dans les catalogues de la grande distribution, il y a des tendances fortes vestimentaires « Lolita – fille fragile » et « Baggy – garçons costauds », sur ta chaîne de TV pour un passage à la même heure : que tu sois fille ou garçon en fonction de ton sexe tu choisis ton option de dessin animé.

Au niveau de la jeunesse (fille comme garçon) les codes et les contraintes vestimentaires sont là, les modalités relationnelles et les codes de communication « filles et garçons » sont dissociés, les répertoires de la chanson nous donnent le ton également sur le sujet .

Les professionnels de terrain (à Fontenay-aux-Roses, à Stains, à Pantin, à Orly...) qui ont accepté d'être co-acteurs lors des travaux de l'été dernier, nous interpellent, ne savent pas trop comment agir face aux pratiques inégalitaires (souvent inconscientes) qui perdurent au sein des équipes d'animation. L'enjeu, c'est de trouver de nouveaux leviers d'actions, de chercher collectivement de nouvelles alternatives d'interventions en faveur d'une éducation égalitaire entre les filles et les garçons.

Et pour cela, nos travaux continuent et nous aboutirons, en octobre prochain, à un temps de retransmission collective avec les partenaires engagés avec nous. À suivre... ■

Nadia Azoug, CEMÉA Île-de-France
cemea.iledefrance@wanadoo.fr

Jeux de genre : les jeux ont-ils un sexe ? Les ludothèques interrogent leurs pratiques.

En mars 2006, l'ALIF (Association des ludothèques en Île-de-France) assistait à un colloque européen organisé par la Fédération internationale des CEMÉA (FICEMÉA) à Strasbourg. Les échanges qui s'y sont déroulés ont alors fait écho avec certaines des préoccupations des ludothèques : comment, par exemple, déconstruire les stéréotypes sexués dans l'activité ludique, et de quelle manière les ludothèques se positionnent-elles sur ce sujet ?

Questionnée sur les pratiques des ludothèques, l'ALIF décide de prendre le temps de l'analyse et de la réflexion autour de la question du genre dans la pratique ludique. Les ludothèques sont un terrain d'observation éloquent en matière d'activités et de comportements ludiques. Les enfants, mais aussi les adultes (enseignants, assistantes maternelles, parents...), fréquentent ces lieux multigénérationnels et pluriculturels. Les ludothécaires y occupent un poste d'observation privilégié,

tout en intervenant très peu sur les usagers. Le jeu libre est en effet l'un des principes fondateurs des ludothèques. Les ludothécaires pensent l'espace, l'aménagent en fonction d'un projet et d'objectifs construits sur une réalité et un environnement local. Le système ESAR*, outil pour l'analyse et la classification des jeux et jouets, est un outil important pour penser l'aménagement d'une ludothèque.

Le jeu qui s'y déroule ensuite lors des accueils est libre et gratuit, c'est-à-dire que le public, quels que soient son âge, son sexe, son origine sociale ou culturelle, peut y circuler et choisir librement son activité ludique sans aucune contrainte ni jugement, une activité qui correspond à ses envies, ses besoins, ses choix, voire ses « non-choix » car le non-jeu est également possible en ludothèque. Donc si le jeu qui se déroule en ludothèque donne aux usagers cette sensation de grande liberté, sensation inhérente au plaisir qui accompagne une activité ludique de qualité, il ne s'en déroule pas

moins dans un cadre réfléchi, construit, où l'activité n'est pas laissée au hasard mais est le fruit du travail de professionnels autour d'objectifs pertinents au sein d'un véritable projet socioculturel.

Face aux stéréotypes sexués ancrés dans notre société (rayons layette bleu/rose, catalogue à Noël distinguant les jouets pour les filles de ceux des garçons...) et véhiculés de manière plus ou moins consciente par les adultes (parents, corps enseignants, équipes pédagogiques...), les ludothèques sont-elles exemptes de tels mécanismes ? Quels constats les professionnels peuvent-ils faire sur les pratiques ludiques des enfants et des adultes ? Quel rôle les ludothèques jouent-elles ou devraient-elles jouer ? N'existe-t-il pas des mécanismes inconscients qui conduisent les ludothécaires à privilégier tel aménagement sur tel autre ? Quel réel espace de liberté proposent-elles ? Sont-elles des lieux d'éducation à l'égalité filles-garçons pour préparer les futures relations femmes-hommes ?

* ESAR classe les jeux, non pas par âge et par sexe, mais selon la classification suivante : les jeux d'exercice (hochets...), les jeux symboliques (dînettes, poupées, déguisements...), les jeux d'assemblage (Lego, Kapla...), les jeux de règles (jeux de société...) afin d'offrir les conditions optimales du libre jeu.

Il est apparu important pour l'ALIF de poser ces questionnements à l'échelle de son réseau régional car le jeu libre est au cœur du projet d'une ludothèque. Depuis début 2008, l'ALIF pilote une étude sur l'ensemble des ludothèques de la région Île-de-France affiliées à son réseau. Deux questionnaires ont été élaborés, l'un en direction des ludothécaires, l'autre à destination des usagers de ludothèques. L'ALIF met en place un comité scientifique composé de psychosociologues, d'intervenants/formateurs de ludothécaires, de chercheurs et d'étudiants en master « sciences du jeu » de l'Université Paris 13 – Villetaneuse. Un comité de professionnels sera parallèlement mis en place. Cinq ludothèques volontaires deviendront pour l'occasion des lieux d'observation, afin de compléter les éléments apportés par les questionnaires par des informations plus qualitatives.

Ce travail d'analyse, très fédérateur pour les ludothèques franciliennes, donnera lieu à une publication et à un film documentaire, à paraître en 2009. Il fera également l'objet d'une communication à l'occasion du Congrès international des ludothèques organisé par l'ALF en octobre 2008 à Paris – La Villette. Ce projet a obtenu le soutien du Conseil régional d'Île-de-France. ■

Marie Hatet, ARDEVA

Entretien avec Natacha Deshayes, Lorène Colin, Jean-Louis Sbardella de l'ALIF

« Discrimin'Actions », les centres sociaux d'Île-de-France s'engagent ! Entretien avec Audrey Cuypers, Coordination des Fédérations de Centres Sociaux d'Île-de-France

De quel constat êtes-vous partis pour mener cette action régionale ?

C'est parti d'une rencontre avec le FASILD (aujourd'hui ACSE) autour de la valorisation des actions menées par les centres en faveur de l'intégration, qui a conduit à une recherche action où la question de la lutte contre les discriminations a été posée. Nous pensions déjà lutter contre les discriminations à travers nos actions : faire connaître la culture des autres, développer la maîtrise de la langue française... Mais au travers du travail de recherche-action menée avec le Cabinet COPAS, les acteurs de notre réseau ont commencé à prendre conscience qu'agir sur les publics ne résout pas tous les problèmes d'intégration. On s'est rendu compte d'un phénomène qui questionne moins les personnes concernées que la place qui leur est faite par la société d'accueil. Il y avait donc lieu de reconnaître le poids d'un système à l'oeuvre, produisant des discriminations. À titre d'exemple, on peut maîtriser le français et être malgré tout discriminé, preuve en est : les jeunes diplômés issus de l'immigration. Il a donc fallu concilier une approche autour de l'intégration et une démarche active de lutte contre les discriminations : le projet Discrimin'Actions était donc né ! Puis, une rencontre régionale (en avril 2006) a réuni plus largement les acteurs des centres sociaux d'Île-de-France et leurs partenaires afin de lancer le projet. L'objet de cette rencontre était notamment de dire que les centres sociaux sont légitimes pour agir sur ce champ.

Précisément, pourquoi les centres sociaux sont-ils légitimes pour travailler sur cette question de la discrimination ?

Légitimes, pour de nombreuses raisons : du fait de leur implantation dans les quartiers, de leur approche globale, de leur proximité et de la relation de confiance qui existe avec les habitants et du fait de leur maillage partenarial. Et puis rappelons que les

principes posés dans notre charte : dignité humaine, solidarité, démocratie ainsi que les fondamentaux de l'éducation populaire enrichissent le projet centre social. Mais surtout, tout le monde doit agir sur la question des discriminations liées à l'origine car contrairement à ce que l'on peut penser, le phénomène prend de l'ampleur.

Les discriminations ont toujours existé mais elles ont longtemps été cachées derrière nos valeurs républicaines. Aujourd'hui, la France est pointée du doigt par l'Europe, notamment en matière d'emploi. Si on continue de considérer que la lutte contre les discriminations est l'affaire des décideurs, ça ne peut pas s'améliorer ! Car nous sommes tous concernés. Il y a eu certaines avancées, notamment par rapport au handicap, aux droits des femmes (même si elles restent insuffisantes)... Mais concernant les discriminations liées à l'origine, certaines personnes s'interrogent encore sur leur existence ou interprètent mal les causes (« la faute aux discriminés »). Et puis, cette forme de discrimination, revêt une dimension nouvelle : elle perdure de manière transgénérationnelle, on observe en effet que des personnes nées en France et vivant en France sont discriminées alors qu'avant seules les premières générations l'étaient.

Pouvez-vous présenter les différents volets de cette action ?

Nous travaillons principalement sur 2 entrées : L'une étant de faire en sorte que les habitants qui s'estiment victimes de discriminations soient accompagnés par les centres sociaux – dans une démarche juridique. Dans la mesure où ces situations s'avèreraient finalement non discriminatoires, les centres doivent malgré tout avoir une écoute attentive. L'autre vise à faire en sorte que les équipes des centres puissent revisiter leurs pratiques qui se veulent dans les faits parfois discriminantes (même si involontaires ou bienveillantes). Alors comment changer les choses de l'intérieur ?

En interne, cela conduit par exemple à se poser des questions sur le processus de recrutement, s'intéresser à la composition des équipes et à leur niveau de responsabilité. Ou encore, chausser ses lunettes « lutte contre les discriminations » dès l'élaboration du diagnostic du projet social, qui rappelons-le fixe les orientations du centre sur plusieurs années. Mais pour cela, il faut être sensibilisé à la question. Former les acteurs des centres sociaux : bénévoles, habitants, salariés sur la question des discriminations, c'est s'outiller pour mieux comprendre, pour repérer davantage les discriminations et orienter les habitants vers la HALDE si besoin.

Mieux comprendre le phénomène discriminatoire, c'est aussi un moyen de changer ses pratiques qui peuvent être parfois discriminantes. Par exemple : il est fréquent qu'un centre social accepte en stage un jeune issu de l'immigration qui dit avoir du mal à en trouver. Dans ce cas, n'est-ce pas une solution de facilité qui contribue la coproduction des discriminations au lieu de lutter contre ? Ne va-t-on pas vers une ethnicisation du travail dans les centres sociaux ? Ou encore, ne crée-t-on pas un biais auprès des jeunes qui ne prendront peut-être plus la peine de chercher un stage auprès des entreprises et ainsi s'adresseront à nous directement.

Mais attention, former « isolément » des profils, en fonction des volontés de chacun ou chacune (ex. chargés d'accueil) ne suffit pas... Il est nécessaire de créer une dynamique sur le territoire en menant des formations sur site.

Quelle est la nature de votre partenariat avec l'ACSE ?

Au départ l'ACSE avait sa propre offre de formation dont ont largement bénéficié les centres sociaux. Or, en 2008, dans la mesure où l'ACSE souhaitait que nous internalisions notre offre de formation – que nous devenions formateurs en quelque sorte, le nombre de sessions accordé par l'ACSE a finalement diminué, alors que le projet prenait de plus en plus d'ampleur.

Alors, comment sensibiliser sans journée de formation ? Les centres sociaux ont décidé d'organiser des journées de sensibilisation et de débats en s'appuyant entre autre sur des personnes ressources, ainsi que sur un DVD.

Ce support comprend deux volets : un extrait de notre 1ère rencontre régionale et un court-métrage « Arrêt sur images ». L'objet de ce court-métrage est de montrer toutes les problématiques de discrimination qui peuvent se présenter aux personnes intervenant dans des centres sociaux quels que soient leur fonction et leur profil dans le centre, car tout le monde est concerné. Il peut ainsi permettre de réinterroger ses pratiques et ses propres représentations à partir de situations concrètes vécues dans le quotidien d'un centre social. Pour accompagner le DVD, un guide d'animation pointe ainsi 9 situations : charge aux acteurs qui le visionneront d'analyser ces situations. ■

Audrey Cuypers, CFCS ÎdF - Tél. 01 60 16 74 65

À sa création en 1998, le Concours d'affiches « Agis pour tes droits » était une initiative départementale en Seine-Saint-Denis née des expériences et pratiques de terrain de militants et développée en partenariat avec le Conseil général et notamment sa Mission « Droits de l'Enfant » avec laquelle étaient décidé le thème du Concours et élaborés les outils d'accompagnement. Dès le départ, le Concours a été conçu non pas comme une compétition graphique mais bien comme un support pour permettre aux enfants de prendre conscience de leurs droits et de devenir les acteurs de ces droits en interpellant, revendiquant et en passant à l'action.

Au niveau local, le projet s'appuyait sur les comités locaux Droits de l'Enfant et sur des militants de l'enfance. Dès le départ, la volonté a été de faire naître des dynamiques locales en profitant du Concours pour faire exister des temps de sensibilisation aux droits de l'enfant et de valorisation des affiches réalisées par les enfants dans les différentes communes. L'objectif était de donner à la parole des enfants toute sa place dans la Cité. La dimension pratique du Concours était ainsi confiée à des organisateurs locaux au fait des réalités de l'environnement local, qui prenaient en charge le lien avec les structures de leur commune et l'organisation de jurys locaux, regroupant des éducateurs, des institutionnels, des parents et des enfants dans la logique de co-éducation chère aux Francas. Les outils d'évaluation des affiches (critères de fond et de forme) étaient élaborés conjointement avec tous les partenaires en prenant en compte les retours et les suggestions des acteurs locaux émis lors des bilans des éditions précédentes.

Sur le terrain, les animateurs des Francas sont régulièrement intervenus dans des structures éducatives pour des temps de sensibilisation aux droits de l'enfant destinés aux enfants et aux éducateurs et aux militants de l'enfance pour les mettre en compétence et leur fournir les moyens d'assurer cette sensibilisation dans leurs propres structures et initiatives quotidiennes.

En 2002, le Concours s'est logiquement ouvert à l'international en accueillant les partenaires étrangers de la Coopération décentralisée du Conseil général et des villes jumelées avec des communes du département. L'explication en est double : donner au Concours la dimension universelle énoncée dans la Convention internationale des droits de l'enfant et prendre en compte la richesse ethnique et culturelle du Département.

En 2006, la Fédération nationale des Francas a souhaité relayer le Concours vers l'ensemble des associations départementales des Francas pour étendre et développer la dynamique de sensibilisation et de valorisation des droits de l'enfant sur l'ensemble du territoire national. Le partenariat s'est également étendu à la Fédération internationale pour les échanges d'enfants et d'adolescents (FIEEA) pour accroître encore la dimension internationale du Concours.

francas93communication@yahoo.fr
http://francasseinesaintdenis.joueb.com/

Bonne pratique : Le réseau éducation populaire 93

Questions à Jean Bourricau, chargé de mission éducation populaire au Conseil général 93,
coordinateur du réseau éducation populaire 93



D'après vous, quels enjeux y a-t-il pour une collectivité locale comme le Conseil général de Seine-Saint-Denis à créer un poste de chargé de mission éducation populaire en son sein ?

Il y a au moins deux entrées. Le premier enjeu, à travers ce poste de chargé de mission éducation populaire, c'est de rendre visibles les démarches d'éducation populaire très nombreuses sur le territoire mais aussi la diversité des acteurs qui les portent : des associations bien sûr, mais aussi des directions du Conseil général, des services de villes, des établissements scolaires... Le deuxième enjeu, à la fois le plus immédiat et le plus « pratique », c'est, dans une période où le Conseil général souhaite soutenir les associations mais n'a pas de budget supplémentaire à y consacrer, d'initier un réseau et de l'appuyer en termes de logistique, afin de mutualiser les ressources, de partager des expériences, etc. Le Conseil général avait au départ l'idée de faire une université populaire du département mais un état des lieux de l'éducation populaire en Seine-Saint-Denis a démontré qu'il y avait déjà beaucoup d'expériences et de projets en cours : universités populaires, cafés philo, cafés pédagogiques... C'est donc vers un réseau que s'est orientée la collectivité. Très vite le réseau a émergé en tant que personne morale et je suis devenu une sorte d'interface entre les associations d'éducation populaire et le Conseil général, qui souhaitait travailler l'éducation populaire comme tout ce qui permet aux habitants d'être vraiment acteurs du territoire.

Une collectivité locale est-elle légitime à initier un réseau éducation populaire sur son territoire ?

Si de nombreuses associations de Seine-Saint-Denis sont porteuses de démarches d'éducation populaire, c'est aussi le cas de plusieurs directions du Conseil général qui ont travaillé à associer les habitants à l'élaboration des projets et de politiques publiques. Ainsi, la Direction des collèges et des actions de formation, pour définir le nouveau schéma des collèges, a construit un forum internet sur lequel les collégiens, soit de manière indivi-

duelle depuis chez eux, soit de manière plus collective depuis le collège ont pu apporter leurs critiques et leurs propositions et dialoguer. Par ailleurs, les Francas organisaient des débats complétant ces apports de manière plus collective. Cette démarche a permis que dès 2003, des problématiques comme celle des sanitaires apparaissent comme la première priorité des collégiens de Seine-Saint-Denis et que donc le Département puisse commencer à y travailler, alors qu'elle n'émerge qu'aujourd'hui au niveau national. De même, la Direction des espaces verts, par exemple, pour aménager les parcs du département, a construit à chaque fois une démarche avec les associations de riverains et les associations liées à l'environnement.

De leur côté, les associations d'éducation populaire de Seine-Saint-Denis étaient pour bon nombre d'entre elles déjà engagées dans différents collectifs selon leurs domaines d'intervention (collectif contre le racisme, RESF...) mais ne se retrouvaient pas autour d'une démarche commune. L'initiative de créer un Réseau a été très bien ressentie par la plupart des associations. Au cours de mon passé associatif – j'ai été représentant du CNAJEP au CNVA (Conseil national de la vie associative) et au CNEPJ (Conseil national de l'éducation populaire et de la jeunesse) – comme ensuite en tant que chargé de mission jeunesse et vie associative à la DIV, j'ai toujours défendu un certain type de rapports associations - élus autour du construire ensemble, chacun étant bien à sa place.

La question de la légitimité se pose aujourd'hui également pour un grand nombre d'associations « agréées » d'éducation populaire et les associations du réseau ont posé d'emblée cette question de légitimité. S'il y a une difficulté à prendre en compte dans la co-élaboration qui est liée aux cultures politiques des administrations et des élus, il y a une difficulté tout aussi grande liée à l'absence de démocratie dans de nombreuses associations.

Une collectivité territoriale peut contribuer à régénérer une réflexion des associations d'éducation populaire en mettant le doigt où ça fait mal et devoir se questionner dans le même temps sur des questions soulevées en miroir par les associations comme la transversalité, les modalités de partenariat...

Lorsque Marie-Georges Buffet, alors ministre de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative a lancé l'Offre Publique de Réflexion sur l'éducation populaire, elle s'est heurtée de plein fouet au frein de grandes associations membres du CNAJEP sous prétexte que l'État n'avait pas légitimité à lancer une telle démarche, alors que c'est surtout qu'elle questionnait de fait tant les associations que les institutions. D'ailleurs, parallèlement dans les territoires, les fédérations et les associations membres de ces réseaux nationaux s'engageaient de manière pertinente dans les 400 groupes de réflexion qui se mettaient au travail.

Cette dynamique partenariale au sein du réseau éducation populaire a-t-elle un impact réel sur les relations entre les associations de Seine-Saint-Denis et les différents services du Conseil général ?

Je l'ai dit, des pratiques d'éducation populaire existaient déjà dans différentes directions du Conseil général. La dynamique partenariale engagée par le réseau a amplifié cette volonté d'agents du Département de travailler autour de la participation et s'est développée dans un nombre plus grand de directions. C'est une façon d'aborder systématiquement l'élaboration des projets et des politiques publiques qui intéresse. Ceci dit, en fond, il y a toujours cette tension, cette confusion sur laquelle il faut encore travailler entre co-construction et consultation, qui fait qu'on ne peut vraiment vouloir l'un et se retrouver à faire l'autre... Au prochain comité de pilotage, travaillant sur les suites du colloque, nous travaillerons aussi sur la question des coopérations entre le Département et les associations.

Un des effets de presque trois ans d'existence du réseau, c'est qu'il y a aujourd'hui une vraie conscience au Conseil général et dans les associations que l'éducation populaire est transversale, qu'il faut arriver à travailler là-dessus avec l'ensemble des élus et des services. En effet, le colloque de janvier 2008 « Éducation populaire et démocratie : renforcer les coopérations » a permis une rencontre entre des élus locaux, départementaux, des administrations et les associations. À la fin de l'année 2007, Claire Pessin-Garric, alors vice-présidente en charge du Personnel, de la Culture, de la Culture de la paix et de l'Éducation populaire faisait le constat que les élus commençaient à faire le rapprochement entre démocratie participative et éducation populaire. La première étape franchie par le réseau est peut-être d'avoir réussi à démontrer que l'éducation populaire pouvait jouer un rôle fort dans la démocratie. ■

jbourieau@cg93.fr

<http://www.educationpopulaire93.fr>

Questions à Pascal Aubert, administrateur de la fédération départementale des centres sociaux 93

D'après vous, quels enjeux y avait-t-il pour les associations du département à s'engager dans cette initiative du Conseil général ? Quelle légitimité reconnaissez-vous au Conseil général pour initier et porter un réseau éducation populaire sur la Seine-Saint-Denis ?



Cette démarche du Conseil général a constitué une nouvelle opportunité de réaliser ce que nous avons essayé de mettre en place en 2003 avec deux autres réseaux, les Francas et la Ligue de l'enseignement. Le deuxième tour des élections présidentielles avec Le Pen avait en effet de notre point de vue mis en pleine lumière l'enjeu démocratique. Nous avons décidé de lancer une offre de coopération aux élus du département sur la question de la participation citoyenne et démocratique, partant du constat de la montée de l'abstention et de l'inadaptation de l'offre politique. Mais cette tentative est retombée côté associatif, n'ayant pas reçu de réponse côté politique, mais n'ayant pas non plus eu le ressort et les moyens de s'organiser de notre côté.

En 2005, quand le Conseil général a fait la proposition de lancer ce réseau, le petit noyau de 2003 a répondu favorablement. Personnellement, j'ai vu clairement dans l'offre du Conseil général une opportunité pour tenter de relancer cette dynamique. De la première étape j'avais tiré la leçon que s'il n'y avait personne pour soutenir cette dynamique de réseau, cela ne tiendrait pas. C'était également l'occasion de faire avancer les autres acteurs du département qui n'étaient pas forcément convaincus au départ que faire une offre aux élus locaux était une bonne idée.

Nous avons fait un pari, et avons démarré avec une bonne part de défiance. Nous ne souhaitons pas être instrumentalisés par le Conseil général, nous tenions à l'autonomie de ce réseau. D'emblée nous avons posé certaines conditions dans le comité de pilotage, cela s'est notamment traduit dans les discussions sur l'hébergement et les modalités de publication sur le site internet.

L'enjeu était aussi d'avoir un animateur qui serait au service du réseau. Jean Bourrieau offrait, par son parcours un certain nombre de garanties d'entrée de jeu pour assurer l'interface avec le Conseil général (cela ne s'est pas démenti dans la durée) ; sachant qu'une interface est un endroit où les contradictions s'expriment... Le fait que ce réseau soit porté par un tiers a présenté dès le départ un autre intérêt. Jean Bourrieau n'a pas eu d'a priori, il a ratissé large pour constituer le réseau éducation populaire 93, rebattant les cartes au-delà des 5, 6 réseaux associatifs qui bougeaient tout seuls. Aujourd'hui le réseau éducation populaire 93 rassemble à la fois des réseaux associatifs structurés autour de champs d'intervention et

des associations plus locales, ce qui nous a donné l'opportunité de rencontrer des gens que nous n'aurions jamais rencontrés dans le cadre de nos activités respectives.

Un autre enjeu était de rouvrir un espace où les acteurs de l'éducation populaire se causent, mutualisent les approches, construisent un cadre où ils aient quelque chose à faire ensemble dans une démarche d'éducation populaire sur des objectifs précis ; ce qui n'existait plus depuis longtemps sur le département. Il fallait que les associations d'éducation populaire se mettent d'accord sur ce qu'elles avaient à proposer aux pouvoirs publics pour développer une démocratie plus participative. Cet espace a servi de laboratoire pour apprendre à s'approprier avec le Conseil général. Qu'est-ce qu'une vraie coopération entre une collectivité locale et des projets associatifs ? Si on veut construire des partenariats, redéfinir des objectifs sur les questions centrales (et transversales) de l'éducation et de la démocratie, il faut prendre en compte les logiques de la collectivité locale. Nous revendiquons une autonomie négociée des projets associatifs à partir du moment où ils souhaitent être en coopération avec les pouvoirs publics (locaux et nationaux), le Conseil général revendique quant à lui une légitimité des politiques publiques. Or trouver cet équilibre associations - Conseil général nous a mis en situation de travaux pratiques d'une démarche de coopération où la place de chacun est négociée.

Quels impacts cette dynamique partenariale du réseau éducation populaire a-t-elle eus tant au niveau des relations inter-associatives que des relations entre les associations de Seine-Saint-Denis et les différents services du Conseil général ?

Ces 3 ans de fonctionnement du réseau ont servi de laboratoire. Nous avons beaucoup avancé sur la prise de conscience collective de ce que nous représentons et des responsabilités que nous avons, nous associations d'éducation populaire, sur les questions de démocratie et d'éducation.

On sent encore des réticences dans les positions de différents acteurs mais sur le socle, nous sommes d'accord. Nous avons signé un appel qui dit en substance : « Nous avons une offre de coopération à faire aux pouvoirs publics locaux ». Nous l'avons expérimentée sur de petites opérations comme la Biennale de l'environnement en 2006, embryon de mise en débat avec la population sur la question de l'énergie. Les centres sociaux, la Fondation 93, et Riv'nord ont organisé des temps d'échanges dans différents lieux : centre social, foyer de jeunes travailleurs, squatt pour mieux comprendre comment la population percevait les enjeux liés à la question de l'énergie. Un film a été produit à partir de ces différents temps et a ensuite permis d'amorcer un grand débat, l'Abaque de Régnier

servant de support pour l'animation. Ce type d'expérience démontre de quelles manières les modes d'intervention d'éducation populaire permettent la mise en débat de questions sociétales et d'intérêt général, dans n'importe quel lieu de la cité.

En janvier 2008, le colloque « Éducation populaire et démocratie : renforcer les coopérations » a marqué une étape importante. Quelques élus se sont engagés dont le nouveau président du Conseil général, Claude Bartolone, qui a accepté d'écrire l'éditorial des actes du colloque, démontrant ainsi qu'il acceptait d'endosser les résultats de cette démarche. La Ville de Saint-Ouen par exemple a demandé au réseau éducation populaire 93 de l'appuyer dans le montage de sa Maison du citoyen. Lors de cette rencontre de janvier, nous avons débattu les formes juridiques et financières de notre coopération avec la collectivité locale, notamment en précisant pourquoi nous étions contre les appels d'offres. Cependant si les choses évoluent dans nos relations avec les élus, des blocages subsistent du côté des services...

Finalement ces 3 ans d'expérimentation nous ont permis de bouger dans nos positions respectives. Nos associations peuvent mieux s'imaginer construire en coopération avec les élus ; les élus ont évolué dans la reconnaissance de nos savoir faire et de notre autonomie, passant d'une vision utilitariste des associations comme opérateurs à l'idée que c'est justement lorsqu'on est autonome que l'on peut faire des choses en plus, que l'on peut expérimenter et mobiliser les énergies que les pouvoirs publics ne peuvent atteindre. ■

fdcs93@wanadoo.fr

<http://www.educationpopulaire93.fr>

Membres du réseau 93 Accion Artistica ; Accordages; Action catholique des enfants ; AFEV (Association de la Fondation étudiante pour la ville) ; Agoraphilo ; AMI (Appui Mutuel pour un usage social de l'information) ; ANACEJ (Association nationale des conseils d'enfants et de jeunes) ; Arts et Liens ; Association des Femmes de la Boissière à Montreuil ; Association FRACTALES Association les Pionniers de France-Enjeu de Seine-Saint-Denis ; Association Le Chemin à Rosny-sous-Bois ; Association territoriale des Cigales d'Île-de-France ; ASTS (Association Sciences Technologie et Société) ; ATD Quart Monde ; ATTAC 93 ; CEMÉA Île-de-France ; Centres sociaux - Fédération départementale 93 ; Chroma / Zebrook ; Citoyenneté Jeunesse : La culture pour vivre ensemble ; Collectif Éducation populaire et transformation sociale pour une offre civile de réflexion ; Comité départemental olympique et sportif 93 ; Cotravaux Île-de-France ; CRAP - Cahiers pédagogiques ; Culture & Liberté Paris ; Éclairieurs et éclairieuses de France ; Ethno'Art ; Fédération française des MJC ; Fédération nationale Léo Lagrange ; Fédération des oeuvres laïques 93 ; Fondation 93 ; Francas 93 ; Groupement Rempart Île-de-France ; Inter Échanges ; Jeunesse ouvrière chrétienne ; La Cathode ; La Maison des Babayagas ; La Maison des femmes de Montreuil ; La Parole errante ; Le chemin ; Les Engrenateurs ; Les MJC en Île-de-France - Fédération Régionale ; Ligue des droits de l'Homme et du citoyen ; Maison populaire de Montreuil ; Mouvement national de lutte pour l'environnement ; OCCE 93 (Office central de la coopération à l'école) ; Oroleis de Paris ; Périphérie ; Petits débrouillards Île-de-France ; Profession Banlieue ; Quartiers du Monde / Barrios del Mundo ; Réseau d'échanges de savoirs de Montreuil ; Le Réseau national des Juniors associations ; RIV'NORD média local participatif ; Scouts et Guides de France ; Secours islamique France ; SERHEP (Société d'étude et de recherche historique en psychiatrie) ; Service civil international ; Université citoyenne et populaire de la Seine-Saint-Denis ; Vir'Volt / Solidarités Jeunesses Île-de-France.

Rue du lien social. Des acteurs associatifs au service des habitants.

L'ARDEVA a coordonné entre 2002 et 2004, une plate-forme de formation en direction des adultes-relais, financée par le Conseil régional d'Île-de-France et le Fonds social européen. Dans le cadre de cette action, l'ARDEVA a organisé des ateliers d'écriture pour permettre à ces médiatrices et médiateurs d'explicitier, de conceptualiser et de mieux faire connaître leurs pratiques professionnelles. Ces ateliers d'écriture leur ont permis de se lancer dans l'aventure d'écrire et de commencer à déplier les dimensions de leur savoir-faire. Rue du lien social résulte de ce travail en ateliers d'écriture.

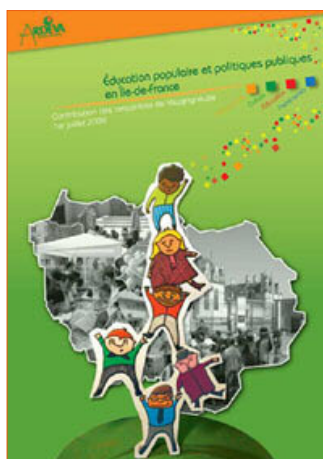
Écrit directement par les adultes-relais, l'ouvrage donne à voir, à sentir et à entendre la diversité et la singularité de ce que l'on nomme la médiation sociale et culturelle.

Reconnaissance, affirmation d'une identité professionnelle, transmission et questionnement sont autant d'enjeux qui doivent ouvrir un champ de réflexion pour les formations à venir de ces médiatrices et médiateurs oeuvrant au quotidien dans les quartiers prioritaires de la politique de la Ville. 27 médiatrices et médiateurs associatifs ont contribué à cet ouvrage.

Cette publication de l'ARDEVA Île-de-France a bénéficié du soutien du Conseil régional d'Île-de-France et du Fonds social européen.



ISBN 2-9524026-0-4 • Juin 2005 • 124 pages • Prix : 10 €



Éducation populaire et politiques publiques en Île-de-France.

Contribution des rencontres de Vaugrigneuse du 1er juillet 2006

Lors de ces Rencontres, les associations d'éducation populaire ont réaffirmé leur capacité à être force de proposition auprès

des élus et à les accompagner dans l'élaboration et la mise en oeuvre des politiques publiques. Il s'agissait de redonner une meilleure visibilité aux démarches citoyennes des associations d'éducation populaire et d'alimenter un travail collectif de plus longue durée sur les enjeux de l'éducation populaire dans le débat public.

Cette publication de l'ARDEVA Île-de-France a bénéficié du soutien du Conseil régional d'Île-de-France et du CDVA.

ISBN 2-9524026-1-2 • Avril 2008 • 80 pages

Télécharger la publication :

http://www.ardeva.org/ressources/etudes/Brochure_ARDEVA_vaugrigneuse_internet.pdf

Les membres du réseau ARDEVA

- AIBF : Association des juristes berbères de France
- ALIF : Association des ludothèques en Île-de-France
- ARDIE : Association régionale pour le développement de l'insertion par l'économique
- Au fil de l'eau
- CEMÉA ARIF : Centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active - Région ÎdF
- CPCV ÎdF : Organisme protestant de formation
- CPN : Connaître et protéger la nature
- CFCS ÎdF : Coordination régionale des fédérations de Centres sociaux
- Culture et liberté ÎdF
- EEDF : Éclaireuses et éclaireurs de France - Région Île-de-France
- EPE ÎdF : École des parents et des éducateurs d'Île-de-France
- FFMJC : Fédération française des Maisons des jeunes et de la culture
- FIA-ISM : Femmes inter associations - Inter service migrants
- UR Francas : Union régionale des Francas
- FUAI : Fédération unie des auberges de jeunesse
- GRAINE : Groupement régional d'animation et d'information sur la nature et l'environnement
- JPA : Jeunesse au plein air
- La Ligue de l'enseignement - Région Île-de-France
- LL : Léo Lagrange Île-de-France
- MIC : Maisons des jeunes et de la culture en Île-de-France - Fédération régionale
- APDIDF : Les Petits débrouillards Île-de-France
- Union REMPART IdF
- SGDF : Scouts et guides de France - Région Île-de-France
- SJT : Solidarité et jalons pour le Travail
- Soleil et Santé
- STAJ : Service technique pour les activités de jeunesse en Île-de-France
- UFCV : Union française des centres de vacances d'Île-de-France
- UFJT : Union des Foyers pour les jeunes travailleurs d'Île-de-France
- Vacances et Familles

L'éduc' pop' en Île-de-France - Quadrimestriel - ARDEVA Île-de-France

Comité de rédaction : Daniel Brichot (CEMÉA), Marie Hatet (ARDEVA), Jean Marquet (Culture et Liberté), Sylvie Rab (ARDEVA)

ARDEVA ÎdF • 40 bis, rue du Faubourg-Poissonnière 75010 PARIS • Tél. : 01 45 65 23 33 • Fax : 01 45 65 32 90 • ardeva@ardeva.org • www.ardeva.org